

JANVIER  
2022

# Le Petit Cosméen

BULLETIN MUNICIPAL - N° 81



## EDITO

### CULTIVONS LE BIEN VIVRE ENSEMBLE

Le bien vivre ensemble, c'est avant tout se respecter mutuellement, se supporter, s'entraider, se comprendre.

Il s'agit d'être tolérant, d'accepter les différences, de confronter les façons de faire et les opinions, sans jugement ni mépris, dans le respect, la compréhension et l'ouverture d'esprit.

Pourquoi rappeler ces valeurs ?

Parce que, malheureusement, nous avons failli perdre notre dernière agence bancaire, la conseillère ayant été, à plusieurs reprises, insultée au travers de propos à caractère raciste.

Ces faits sont inadmissibles, qu'on le veuille ou non, nous nous devons de respecter l'autre. Dans quel monde vivons-nous ?

Certes, il ne s'agit que d'une infime minorité, mais soyons sur nos gardes, les conséquences de tels actes peuvent influencer sur les décideurs.

Le bien vivre ensemble demande l'implication de chaque citoyen au quotidien.

La ville est un espace de vie. Pour un meilleur partage de la rue et de la circulation, respectons le code de la route, les emplacements réservés (handicapés, transports de fonds, arrêts minute...) et ne nous garons pas sur les trottoirs, pensons aux jeunes mamans et aux personnes à mobilité réduite.

La qualité de vie dépend de la bonne volonté de tous.

C'est pourquoi, vous trouverez, insérée dans ce numéro une enquête baptisée : « Imaginons ensemble le centre-bourg de demain ». Cette enquête a pour but de réaliser un diagnostic avant de lancer une étude sur les travaux nécessaires à la réhabilitation de la rue Nationale.

La municipalité et les salariés poursuivent leurs efforts pour une commune où il fait bon vivre. Mais cela ne peut être possible qu'avec la coopération de chacun d'entre vous.

Par ailleurs, il nous faut demeurer vigilants et agir dans le respect des consignes sanitaires qui pèsent, depuis déjà trop longtemps, sur notre quotidien.

Nos associations font revivre progressivement la commune par leurs activités et les animations. Merci de participer, nombreux, à leurs propositions pour ne pas décourager les bénévoles.

Le conseil municipal, les agents communaux se joignent à moi pour vous adresser nos vœux de santé, de bonheur et de réussite pour cette nouvelle année.

Soyons les artisans du bien vivre ensemble dans notre belle commune.

Votre Maire,  
Philippe RICHARD



## FOCUS

### GUICHET UNIQUE DE L'HABITAT

La Communauté de Communes Maine Saosnois vient de lancer son guichet unique de l'habitat. L'objectif est d'accompagner les particuliers dans la rénovation énergétique de leur habitat, d'adapter leur logement à la perte d'autonomie et de remettre sur le marché des logements vacants.

Ce nouveau dispositif qui s'échelonne jusqu'à l'année 2026, est un véritable outil pour les propriétaires immobiliers et offre ainsi des possibilités de subventions importantes pour financer des travaux. L'association INHARI est l'interlocuteur unique et privilégié du guichet et intervient de façon gratuite, neutre et personnalisée. Les dotations octroyées peuvent atteindre 40% des travaux. Au final, ce sont plus de 4 millions d'euros qui peuvent être attribués

pour un total de travaux estimé, sur l'ensemble du territoire de la Communauté de Communes Maine Saosnois, à plus de 11 millions d'euros, et cela grâce à une convention entre le Maine Saosnois, le Conseil Départemental de la Sarthe, la Région des Pays-de-la-Loire et l'État via l'Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat (ANAH).

#### Renseignements :

Le guichet unique de l'habitat est accessible au 02-61-67-18-75 du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h. Des permanences, sur rendez-vous, seront aussi organisées à la mairie de Saint-Cosme-en-Vairais.



### LA MAIRIE ACHÈTE LES BÂTIMENTS DE L'ANCIENNE AUTO-ÉCOLE



Lors de la dernière réunion du conseil municipal, les élus ont acté la proposition d'achat de l'ancienne auto-école de la rue Nationale qui n'a pas trouvé de repeneur.

Comme cela avait été indiqué pendant la campagne des élections municipales, l'objectif affiché de la mairie est de redynamiser le centre-bourg en y apportant de nouveaux commerces. Ainsi, cette acquisition va permettre de pouvoir

réaliser quelques travaux dans les bâtiments et de les proposer ensuite à la location à un prix attractif à un porteur de projet. La volonté de la mairie est d'accueillir un commerce de bouche, activité qui manque cruellement actuellement.

Les élus souhaitent que ce porteur de projet puisse privilégier les circuits courts et qu'il apporte une animation commerciale en cœur de bourg.

L'achat de cet ensemble immobilier devrait bénéficier de l'aide de l'Etat, dans le cadre du dispositif « petite ville de demain ».

# VIE MUNICIPALE

## POINT SUR LES TRAVAUX RÉALISÉS EN 2021

Au cours de l'année 2021, la mairie a procédé à de très nombreux travaux. Un programme qui va se poursuivre dans les mois à venir.

Point sur les investissements réalisés :

### • Travaux de voirie :

- En investissement : 72 688 € HT avec une participation du Conseil départemental de la Sarthe à hauteur de 5 047 € HT et un reste à réaliser d'environ 17 000 € HT.
- En fonctionnement : 100 000 € HT budgétés. 60% sont déjà réalisés. Il nous reste 40% à réaliser en 2022.

### • Rénovation énergétique de l'école primaire :

93 520 € HT avec une dotation de 74 820 € HT dans le cadre du CTR.

### • Démolition de la friche de l'ancienne menuiserie - Route de Contres :

49 000 € HT avec une aide financière de 36 720 € HT dans le cadre du Plan de Relance du Département.

Autres investissements réalisés en 2021 :

L'aménagement partiel du monument aux morts de Champassant, l'achat du matériel informatique de la mairie, de nouveaux jeux extérieurs et du numérique pour les écoles, la modification de l'éclairage public par des leds. Toutefois, la programmation des travaux 2021 n'a pas pu être entièrement réalisée faute de matériaux et de disponibilité des artisans.

## ASSAINISSEMENT : LE NOUVEAU SCHÉMA DIRECTEUR

### UN CABINET VA ANALYSER LE RÉSEAU DES EAUX USÉES ET PLUVIALES

La mairie a recruté la société Audit Environnement pour réaliser une analyse des réseaux d'eaux usées et pluviales de la commune. L'actuel diagnostic a plus de 20 ans et doit obligatoirement être remis à jour. Le coût de cette étude est de 90 000 € HT.

Les opérations du cabinet débuteront au mois de juin prochain. Au terme de cette intervention, la mairie disposera d'un état des lieux complet des réseaux d'eaux usées et pluviales et pourra ainsi prioriser les travaux d'assainissement à réaliser.

## CIMETIÈRES : LES CONCESSIONS ÉCHUES, LES COLUMBARIUMS, LES CAVURNES ET LE JARDIN DU SOUVENIR

### LES CONCESSIONS ÉCHUES



Des petits panneaux « concessions échues » ont été apposés devant certaines concessions des cimetières de St Cosme, Champassant et Contres et ce afin d'informer les familles que les concessions sont arrivées à leur terme.

Deux possibilités s'offrent alors aux familles :

- renouveler pour une durée de 30 ou 50 ans (Tarifs actuels respectivement 240 et 390 €).
- ne pas renouveler. Dans ce cas, 2 années après l'échéance, la commune pourra procéder à l'enlèvement des matériaux et constructions et déposera les corps des personnes inhumées dans l'ossuaire commun du cimetière.

### LE COLUMBARIUM



La Commune a complété son offre cinéraire en procédant à l'acquisition d'un nouveau module de columbariums pour l'espace cinéraire de Saint-Cosme, composé de 6 emplacements. Prix de l'acquisition 5 545,00 €.

A noter que tous les monuments cinéraires portent des noms d'étoiles, ce nouveau module a donc été dénommé RIGEL (étoile géante la plus brillante de la constellation d'Orion).

Tarifs actuels :

- concession initiale de 15 ans : 480 €
- renouvellement de 15 ans : 270 €

### LES CAVURNES



4 cavurnes supplémentaires ont également été implantées. Prix de l'acquisition 1 600 €

Tarifs actuels :

- concession initiale de 15 ans : 540 €
- renouvellement de 15 ans : 300 €

### LE JARDIN DU SOUVENIR

L'offre cinéraire est complétée par le « Jardin du Souvenir » où les cendres peuvent être dispersées.

Tarifs actuels :

- dispersion gratuite

Il est possible d'apposer une plaque nominative (à la charge de la famille) sur le Lutrin, dans ce cas prévoir une concession de 5 ans : 60 €

# SERVICES

## LA CAISSE D'ÉPARGNE CONFORTE SA PRÉSENCE À SAINT-COSME-EN-VAIRAIS



La Caisse d'Épargne fait partie du paysage commercial cosméen depuis de nombreuses années. Au plus près de sa clientèle, l'agence conforte sa présence sur la commune.

La preuve en est, avec cette offre que la banque propose aux clients locaux. « Dans le cadre de la nouvelle organisation de l'agence de Saint-Cosme-en-Vairais et pour toute entrée en relation avec un compte de dépôts, le client se verra offrir le coût de

sa carte bancaire pendant 3 mois (carte visa 1er) et recevra un petit cadeau de bienvenue », explique la directrice de l'agence locale.



# VIE ASSOCIATIVE

## LA COMPAGNIE DE VAIR REMONTE SUR LES PLANCHES

C'est l'une des associations culturelles les plus importantes de la commune : La Compagnie de Vair. Cette troupe de théâtre présidée par Didier Bergua, remonte sur les planches pour le plus grand plaisir du public cosméen.

Les comédiens amateurs ont profité de ces dernières semaines pour répéter leur nouvelle pièce saisonnière : « Ça se complique ! » écrite par Patricia Haubé.

Cette comédie, jouée dans un décor unique représentant un hall d'hôtel, raconte l'histoire mouvementée qui se déroule entre les murs de « La



Rose des Vents ». Pendant près de deux heures, les acteurs s'en donnent à cœur joie entre quiproquos, mensonges et rencontres inopinées avec à la clé, fou-rires assurés et garantis !

La Compagnie de Vair interprétera cette pièce à deux reprises sur la scène du Complexe Culturel Atlantis, le samedi 29 et le dimanche 30 janvier 2022 (sous réserves des conditions sanitaires).

Renseignements et réservations après 18h30 au  
 **02 43 34 38 67**

## DEUX PLAQUES DÉVOILÉES À LA MÉMOIRE DES FORTIN



L'assemblée générale de l'association « Perche Canada » s'est déroulée en octobre dernier au Complexe Culturel Atlantis de Saint-Cosme-en-Vairais. Après la réunion, Michel Ganivet, le président et Philippe Richard, maire de Saint-

Cosme-en-Vairais, ont tenu à honorer la mémoire de la famille Fortin et plus précisément celle de Julien Fortin parti de Saint-Cosme-de-Vair en 1650 pour la Nouvelle France. Une plaque à son nom a été apposée au numéro 100 de la rue Nationale à l'emplacement exact de l'ancienne auberge du Cheval Blanc où Robert Giffard incitait les habitants de la région cosméenne à rejoindre l'Amérique du Nord et plus particulièrement le Québec.

Son descendant, Fernand Fortin a également été mis à l'honneur et une plaque à son nom a été dévoilée dans l'église Saint-Côme et Saint-Damien de la commune. En effet, Fernand Fortin, décédé en 1963, a été le fondateur de l'association « Perche Canada » ainsi que le pionnier des retrouvailles

entre Saint-Cosme-en-Vairais et les descendants des émigrants partis du village au XVIIe siècle pour la Nouvelle France.



# FLASH INFOS

## GNAU - LES DEMANDES D'AUTORISATIONS D'URBANISME POURRONT SE FAIRE EN LIGNE

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022, il est désormais possible de déposer sa demande d'autorisation d'urbanisme par voie électronique. C'est le principe de saisine par voie électronique qui s'impose à toutes les communes. De plus, pour les communes de plus de 3500 habitants, la loi ELAN (Evolution du logement, de l'Aménagement et du Numérique) impose une instruction des dossiers de manière dématérialisée.

Afin d'accompagner les communes et les administrés dans cette mutation, la Communauté de Communes vient de mettre en place un guichet numérique des autorisations d'urbanisme appelé le GNAU qui va permettre d'encadrer la réception des différentes demandes d'urbanisme. Ce guichet est accessible aux habitants de la commune de Saint Cosme en Vairais sur le site internet de la CDC Maine Saosnois.

Le dépôt papier en mairie restera toujours possible !

La commune reste le guichet unique pour recevoir les demandes d'urbanisme au format papier et celles dématérialisées. C'est le service instructeur ADS (Autorisations du Droit des Sols) de la Communauté de Communes qui est en charge de l'instruction de ces demandes.

## ELECTIONS

Les prochaines élections sont :

### 1) L'ÉLECTION PRÉSIDENTIELLE

1er tour : 10 avril 2022

2d tour : 24 avril 2022

### 2) LES ÉLECTIONS LÉGISLATIVES

1er tour : 12 juin 2022

2d tour : 19 juin 2022

## Inscriptions :

En cas de déménagement, pour voter dans votre nouvelle commune, il faut vous inscrire sur les listes électorales de votre nouvelle mairie au plus tard le **6e vendredi précédant le 1er tour de l'élection**, soit au guichet de la mairie soit via le site [service-public.fr](http://service-public.fr)

Les jeunes qui ont atteint l'âge de 18 ans sont inscrits d'office sur les listes électorales s'ils ont accompli les démarches de recensement à 16 ans. Ne pas hésiter à vérifier son inscription en mairie ou sur [service-public.fr](http://service-public.fr)

Si vous avez déménagé au sein de la Commune, pensez également à solliciter votre changement d'adresse afin de recevoir une nouvelle carte d'électeur.

# ACTUALITÉS

## UNE DÉLÉGATION AMÉRICAINE SUR LES TRACES DE SES ANCÊTRES

Saint-Cosme-en-Vairais a une histoire toute particulière avec l'Amérique. Au XVII<sup>ème</sup> siècle, de nombreux habitants sont partis pour le Québec. La commune est d'ailleurs l'un des berceaux percheros de l'immigration vers la Nouvelle France.

Régulièrement, des délégations américaines viennent en voyage sur les traces de



Courcival, mais la commune de Saint-Cosme-en-

leurs ancêtres. Cela fut encore le cas en octobre dernier avec la visite de 32 Américains, principalement venus de Louisiane, du Tennessee et du Texas.

Ce groupe était essentiellement composé de descendants de Louis Grémillon, parti pour l'Amérique en 1714. Ce dernier vivait à

Vairais a aussi un lien important avec celui-ci. En effet, ses ancêtres, Julien Grémillon et Jeanne Loiseau, se sont mariés en 1598, à l'église Saint-Côme et Saint-Damien. L'acte de mariage a été retrouvé et une copie a été remise aux visiteurs américains.

Un autre membre de la délégation avait également un lien étroit avec la ville de Saint-Cosme-en-Vairais : son ancêtre cosméen, Michel Lhomme avait quitté la commune en 1658 pour rejoindre le Québec.

## JEAN-YVES TESSIER, MAIRE HONORAIRE DE SAINT-COSME-EN-VAIRAIS



La commune compte désormais un maire honoraire. Il s'agit de Jean-Yves Tessier. Élu plus jeune maire du département de la Sarthe en 1995, il a occupé cette fonction jusqu'en 2020, date des dernières élections municipales auxquelles il n'a pas souhaité être candidat.

Philippe Richard, l'actuel maire de la commune et l'ensemble du conseil municipal ont souhaité que cette distinction soit remise à l'ancien maire. Une cérémonie officielle a eu lieu le samedi 9 octobre 2021 dans la salle du Conseil Municipal de la mairie.

Dans son allocution, Philippe Richard a tenu à saluer l'engagement et l'action de Jean-Yves Tessier à la tête de la commune : « *Tu as toujours été disponible et dévoué. Ton action, tu l'as menée sans esprit partisan et tu étais animé par la volonté de servir l'intérêt général, le bien public. Tu as toujours été préoccupé par le développement de la commune et la qualité de vie des habitants.* »

Monsieur Richard a ensuite dressé un bilan non exhaustif des grands dossiers et projets réalisés par Jean-Yves Tessier, en citant par exemple : « *la construction du Complexe Culturel Atlantis et du nouveau restaurant scolaire, la création du Centre de Loisirs et d'un second terrain de football, la restauration de l'église de Saint-Cosme et bien d'autres réalisations.* »

L'action et le dévouement de Jean-Yves Tessier ont également été salués par Frédéric Beauchef, vice-président du Conseil Départemental de la Sarthe et président de la Communauté de Communes Maine Saosnois, et par Jean-Carles Grelier, député de la 5<sup>e</sup> circonscription de la Sarthe.

## LE RETOUR DU BANQUET DES ANCIENS AVEC 150 CONVIVES



Annulé l'an passé à cause de la crise sanitaire engendrée par la pandémie de Covid-19, le banquet

des Anciens a fait son retour à l'occasion de la célébration du 11 novembre dernier. 150 personnes de plus de 72 ans se sont réunies au Complexe Culturel Atlantis et ont été accueillies par Philippe Richard, le maire de la commune et par plusieurs membres du conseil municipal.

Les aînés ont été servis par 15 jeunes cosméennes qui se sont portées volontaires pour cette mission. Elles ont été félicitées par Madeleine Levasseur, née en 1927 et doyenne de l'assistance (notre photo).

## SEPT MÉDAILLÉS LORS DE LA CÉRÉMONIE DU 11 NOVEMBRE 2021



Lors de la cérémonie de commémoration du 103<sup>e</sup> anniversaire de l'armistice de la Première Guerre mondiale, sept anciens combattants de la commune ont été décorés.

Il s'agit de :

- Roger Grégoire, titulaire commémorative AFN et du titre de reconnaissance de la nation.
- Bernard Cavalier, titulaire commémorative AFN.
- Gaston Rocquain, titulaire commémorative AFN et du titre de reconnaissance de la nation.
- Roland Legay, titulaire commémorative AFN, de la médaille de porte drapeau et du titre de reconnaissance de la nation.
- René Pipot, titulaire commémorative AFN et du titre de reconnaissance de la nation.
- René Barbay, titulaire commémorative AFN.
- Jacky Dubois, titulaire commémorative AFN.

Il convient de noter que des commémorations ont également eu lieu aux monuments aux morts de Contres et de Champaisant. Avec la cérémonie à

Saint-Cosme-en-Vairais, ce sont donc trois moments de recueillement qui se sont déroulés dans la commune en présence de nombreux citoyens.

### PENSÉE DU MOMENT

« *Saluons ensemble cette nouvelle année qui vieillit notre amitié sans vieillir notre cœur* »

Victor Hugo

## Le Petit Cosméen

Directeur de la Publication : Philippe Richard  
Maire de Saint Cosme en Vairais  
53 bis, rue nationale - 72110 St Cosme en Vairais  
Tél. 02 43 97 55 44

Site internet : [www.mairiestcosmeenvairais.fr](http://www.mairiestcosmeenvairais.fr)  
Mairie Saint Cosme en Vairais

Conception et impression :  
Imprimerie CRES - Bonnétable  
Crédits photos : ville de Saint Cosme en Vairais